

I. Roch ; lieut. au régiment de Béarn et Seign d'Orceval.

II. Victoire.

III. Agnès, mariée à François-Antoine-Jarry-de-Mancy, Ecr, mestre de Camp de Cavalerie et Maréchal des Logis de la seconde Cie des mousquetaires, Chev de S^t Louis.

Elle a obtenu après la vérification des preuves de noblesse de 5 quartiers donnés par M. d'Hozier, généalogiste et juge d'armes de France, le don de 10,000 liv. laissé par M. *Cochet de Saint-Vallier*, pour une d'^{elle} après le certificat donné par M. le 1^{er} président de Paris et par MM. le Procureur-Général et Avocat-Général.

J.-B^{te} de B. d'Orceval, à laissé de N...du *Mouret* un fils unique nommé Bernard de B. d'O. mousquetaire dans la première compagnie.

Cette famille a contracté des alliances avec les maisons de *Vienne*, de *Brûlart*, de *Conflans* et M. le Maréchal de Conflans, vice-amiral est fils de Robert-Anne de Conflans, et d'Anne-Charlotte de Bouchel, sœur puinée du 1^{er} J.-B^{te} de Bouchel d'Orceval.

Les armes : *d'azur semé de trèfles d'argent, au lion passant aussi d'argent, brochant sur le tout.*

(Lachesnaye-Desbois. *Dictionnaire*, vol. III, p. 640).

R. Roy

Le Mémoire de Collot (XIV, I, 1253).—Le général Collot, qui avait servi sous Rochambeau dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, avait été nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Comme il retournait en France, il fut fait prisonnier à Philadelphie en représailles pour les navires américains qu'il avait fait saisir.

Collot qui était bon militaire, instruit et observateur profita de son séjour forcé dans la république américaine pour faire une enquête sur la situation de la Louisiane et du Canada.